

Auxerre, le 22 avril 2020

Assistant(e)s Maternel(le)s Recommandations de la PMI du Département de l'Yonne relatives au COVID19 en vue du déconfinement prévu le 11 mai 2020

La crise sanitaire liée au CORONAVIRUS impacte toute la société française, et les mesures de déconfinement récemment prises sur ordre du gouvernement obligent à revoir les fonctionnements des modes d'accueil afin de limiter au maximum les risques liés au rassemblement d'enfants dans un même lieu, tout en permettant aux parents de reprendre leur activité professionnelle.

Une incertitude demeure quant à la disponibilité de masques en grand nombre, mais les annonces gouvernementales laissent présager de la disponibilité de masques grand public répondant aux besoins de professionnels en contact avec le public. Si l'État prévoit d'en distribuer aux Français, le service de la PMI pourra se faire le relais de la distribution. À ce jour notre service ne dispose pas de moyens de protection à mettre à disposition des assistant(e)s maternel(le)s pour un exercice quotidien.

Pour les assistant(e)s maternelles qui avaient cessé d'accueillir pour motif de fragilité ou de facteurs de risques personnel (ou celle d'un membre de la cellule familiale), il est probable que le déconfinement ne changera pas votre situation d'emploi, tant que l'épidémie ne sera pas jugulée. Nous vous rappelons, à cet effet, que la liste des personnes fragiles établie par le Haut Comité de Santé Publique est consultable sur le lien suivant :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>

Pour les autres assistant(e)s maternelles, la reprise de travail pour les parents employeurs va entraîner la reprise de vos accueils, si vous êtes encore en contrat avec ces derniers.

Les gestes barrière sont rappelés sur un document téléchargeable sur le site internet du Conseil Départemental de l'Yonne : yonne-assmat.fr

D'autres informations très importantes pour les professionnel(le)s assistant(e)s maternel(le)s sont également consultables. Des mises à jours, qui suivent les communications de la Direction Générale de la Santé, sont régulièrement effectuées.

Ces derniers jours, les assistant(e)s maternel(le)s ont des questionnements, bien légitimes, quant à la sortie du déconfinement prévue le 11 mai, et leur reprise ou intensification d'activité. À ce titre, ce document a pour objectif de vous permettre d'appréhender au mieux l'organisation de vos accueils pour la suite.

Pour toute situation particulière, n'hésitez pas à contacter notre hotline au 03 86 72 88 62.

Organisation de l'accueil et des transmissions

- accueillir les parents devant l'entrée de l'habitation, à l'extérieur si le temps le permet. À défaut, rester dans l'entrée du domicile ;
- organiser en amont l'accueil des familles de façon échelonnée (faire le recensement des heures d'arrivée en amont par mail ou par téléphone et prévoir 10 minutes entre chaque famille) ;
- mettre à disposition des parents du gel hydro-alcoolique dans le hall d'accueil. Son usage est fortement préconisé pour tout parent qui entre chez vous ;
- demander, dans la mesure du possible au parent de venir seul ;
- l'enfant sera accueilli par l'assistante maternelle, les membres du domicile familial ne seront pas présents au moment de l'accueil ;
- si vous disposez de thermomètre de type thermoflash, prise de température de l'enfant à l'arrivée ; en cas de fièvre supérieur à 38° ou en cas de toux, l'enfant ne sera pas accepté.
- les parents doivent signaler si eux-mêmes sont fiévreux ou s'ils toussent : dans ce cas leur enfant ne pourra pas être accueilli ;
- afin de limiter le temps de transmission celles-ci pourront se faire par mail ou par SMS
- limiter l'apport de matériel venant de l'extérieur (sac de change par exemple) prévoir juste une tenue de rechange et le « doudou ».

Organisation de l'accueil des enfants

- éviter autant que possible les accueils regroupés ;
- prévoir un lavage de mains des enfants très fréquemment avant et après les activités, avant et après le change, avant et après le repas etc ;
- revoir l'organisation de l'accueil, limiter les jeux et jouets en accès libre.

Surveillance de l'état de santé des enfants durant l'accueil

L'assistant(e) maternel(le) sera attentif à l'apparition éventuelle de symptômes.

Signes évocateurs de Covid-19 :

Fièvre (> à 38°) ou sensation de fièvre ;

Toux ;

Autres signes respiratoires (une respiration rapide peut être un signe de gravité) ;

Courbatures, douleurs de type grippal ;

Sensation de perte du goût ou de l'odorat.

s'il s'agit d'un enfant accueilli (toux, fièvre, difficultés respiratoires) :

- essayer d'isoler l'enfant du reste du groupe des autres enfants accueillis (port du masque préconisé pour la professionnelle) ;
- lui donner un antipyrétique conformément à l'ordonnance nominative de l'enfant dont vous disposez ;
- Prévenir les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant ;
- Prévenir le médecin de l'établissement ou le médecin de PMI ;
- Suivre ensuite les consignes du médecin ;

- Fiche de suivi individuel à mettre en place (cf annexe).

s'il s'agit d'un enfant qui présente de la fièvre ou de la toux à l'arrivée :

- demander au parent de repartir avec l'enfant et de prendre contact avec son médecin pour établir un diagnostic ;
- si le diagnostic posé est une infection Covid (la confirmation biologique ne sera pas exigée), l'enfant sera exclu jusqu'à sa guérison, et 14 jours minimum.

s'il s'agit d'un parent :

- le médecin qui suit le parent aura donné les consignes pour l'ensemble de la famille, l'enfant ne sera plus accueilli durant 14 jours.

Que faire si l'assistant(e) maternel(le) présente les symptômes caractéristiques du COVID-19 ?

Il ne doit pas se rendre à son travail et doit cesser l'accueil des enfants. Il doit prévenir ses parents employeurs et doit consulter un médecin traitant (ne pas appeler le 15 ni se présenter aux urgences sauf en cas de symptômes graves). La durée de son arrêt de travail sera précisée par son médecin traitant.

Protocoles d'entretien des jeux et jouets pendant la crise sanitaire liée au Covid-19

Afin de réduire le potentiel risque de contamination par le Covid -19, tout en facilitant l'entretien des jouets et jeux destinés aux enfants, il convient de se référer aux préconisations suivantes :

- les jouets sont choisis en fonction de leur facilité de désinfection et leur nombre est limité au strict minimum ;
- les jouets à haut potentiel contaminant (peluches, jouets en bois, déguisements, jouets en tissus...) sont retirés.

Il convient donc de choisir de préférence des jouets lessivables.

Lavage des jeux

- les jouets sont lavés 2 fois par jour au minimum, par trempage dans un détergent compatible pour le nettoyage des jeux selon les recommandations du fabricant puis sont rincés et séchés, ou par lavage au lave-vaisselle ;
- les jouets non immergeables sont lavés 2 fois par jour au minimum : essuyage avec une lingette à usage unique ou un chiffon réutilisable, changé à chaque utilisation (et lavé en machine à 60 °C minimum selon un cycle de lavage normal avec un détergent classique), imprégné d'une solution de détergent compatible pour le nettoyage des jeux selon les recommandations du fabricant, puis sont rincés et séchés ;
- une attention particulière sera apportée sur l'entretien des tapis, des transats et autre matériel du quotidien (table, chaise, mobilier...).

Organisation d'un roulement

Un roulement de caisses de jeux (facilement nettoyables et en petites quantités) permet de faciliter le nettoyage quotidien des jeux mis à disposition des enfants, en veillant à une répartition

suivant les âges et les types de jeux proposés.

Activités intérieures :

- le lavage des mains des enfants peut être organisée de manière ludique, sous forme de jeux d'eau mais toujours de manière individuelle ;
- ne pas organiser d'activités avec des matériaux de manipulation difficilement lavables (pâte à modeler, sable, semoule...) ;
- il est déconseillé à ce stade, d'organiser des temps collectifs en présence de parents ou d'intervenants extérieurs.

Activités extérieures :

- elles sont conseillées par petits groupes dès que la météo le permet dans l'espace extérieur de l'habitation, s'il est existant ;
- les sorties en dehors de la structure sont interdites : bibliothèque, gymnase, sortie de fin d'année...

Rappel des mesures barrières et gestes d'hygiène à mettre en œuvre en toute circonstance

- l'assistant(e) maternel(le) devra se laver les mains fréquemment avec du savon et les essuyer avec un essuie-mains à usage unique, ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique durant au moins 30 secondes s'il n'y a pas d'eau à proximité : avant le repas, après passage aux toilettes, avant de se moucher (si possible) et après s'être mouché ou avoir mouché un enfant, avoir toussé ou éternué. Les ongles coupés courts facilitent l'hygiène.
- Se laver les mains après chaque geste sale / avant chaque geste propre ;
- l'assistante maternelle pourra porter un masque en fonction des préconisations gouvernementales et de la disponibilité de ces équipements.
- la professionnelle veillera à la même hygiène pour les enfants, chez qui l'usage de solutions hydroalcooliques n'est pas autorisé ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle fermée ;
- éviter de serrer la main ou de s'embrasser pour saluer les parents employeurs, proscrire les « bisous » aux enfants sur le visage et les mains ;
- aérer régulièrement la maison et les pièces accueillant les enfants et cela au moins 3 fois par jour
- vider tous les jours les poubelles .

Mesures d'hygiène en collectivité d'enfants

Ces mesures doivent être appliquées au quotidien par les adultes et les enfants.

Hygiène des locaux, du matériel, du linge, de l'alimentation :

- nettoyage quotidien des surfaces lavables en insistant sur les surfaces les plus souvent touchées : poignées de porte, téléphone, clavier, digicode, bouton de sonnette et

interphone...

- une attention sera également apportée à l'entretien des sanitaires sans omettre les robinets, chasse d'eau, loquets... ;
- nettoyage quotidien des pots qui doivent être individuels ;
- changement du linge dès que nécessaire ;
- les gants de toilettes, les bavettes ou serviettes seront individuels et lavés dès qu'ils sont visiblement souillés et à chaque utilisation ;
- lavage quotidien des matériels et des jouets.

Respects scrupuleux des règles d'hygiène alimentaire dans la préparation et la distribution des repas.

Il est toléré que les repas soient apportés par les familles. Il convient toutefois de respecter la chaîne du froid (transport du repas dans une glacière), demander aux parents de noter les ingrédients qui composent le repas confectionné, étiqueter le repas au nom de l'enfant et vérifier la date de péremption des produits donnés (laitage, compote, ou plat industriel de type blédichef ou petit pot).

Entretien de la maison et des espaces utilisés quotidiennement par les enfants en cas de symptômes Covid-19 chez l'un d'entre eux :

Entretien de la maison d'habitation :

- ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.

Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :

- nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau imprégné d'un produit détergent ;
- rincer à l'eau du réseau ;
- lisser sécher ;
- puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents ;
- à défaut d'utiliser l'eau de javel, le produit utilisé devra être virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit) ;
- les déchets produits par la personne ayant déclaré la maladie (notamment les mouchoirs à usage unique et les masques) sont éliminés via le circuit des ordures ménagères (dans un sac plastique noué une fois plein).

Il est recommandé d'aérer régulièrement les locaux, au moins trois fois par jour.

Entretien du linge :

- manipuler le linge utilisé par l'enfant malade avec soin ;
- ne pas le serrer contre soi et ne pas le secouer ;
- le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver ;
- Température de lavage : au moins 60 °C pendant au moins 30 minutes.

Vaisselle :

- Il est en outre recommandé de laver précautionneusement les couverts de l'enfant malade (préférer un lavage en machine à 60° minimum)

Les services de PMI restent fortement mobilisés, pour répondre à vos questions.

La Directrice Adjointe, les professionnelles de PMI de vos secteurs et moi-même restons disponibles à cet effet.

Docteur Eva Saute-Guillaume

Directrice de la PMI

Références :

- Lettre DGCS du 01/04/2020
- Ministère du travail : Fiches conseils métiers face au covid 19

Fiche individuelle suivi enfant

Nom de l'assistante maternelle :

Nom de l'enfant :

Date de naissance :

Fragilités de l'enfant : (*maladie chronique, handicap, traitement habituel, confinement possible...*)

Les signes évocateurs :

Date et heure de début des symptômes :

Description des symptômes de départ :

Préconisations initiales du médecin : (*isolement, mesures barrières, prise de température, prise de Doliprane, surveillance spécifique ...*)

Nom du médecin :

Test diagnostic réalisé oui

Confirmation biologique oui non

Date :

Observations :

Changement dans les préconisations :